



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/WG.170/4
20 mai 1987

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Structures focales nationales
du Programme d'actions prioritaires

Split, 24-26 juin 1987

RAPPORT
SUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
EN 1987

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

PLAN DE TRAVAIL DU PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
POUR 1987

Programme d'Actions Prioritaires
Centre d'Activités Régionales
Split, janvier 1987

RENSEIGNEMENTS DE BASE

Le plan de travail du PAP pour 1987 figurent dans le document UNEP/WG.129/5 qui a été examiné et accepté par la Première réunion conjointe des Structure Focales Nationales du Plan Bleu et du Programme d'Actions Prioritaires (Athènes, mai 1985). La Quatrième réunion ordinaire des Parties Contractantes, tenue à Gênes en septembre 1985, a également discuté et adopté le plan de travail et le budget du PAP pour 1986 et 1987.

Vu les résultats, les conclusions et les recommandations des séminaires, des ateliers et des réunions d'experts du PAP, on s'attend à ce que certains changements soient introduits dans le Programme qui, toutefois, resteront dans les limites financiers prévus.

Par soin de clarté, l'extrait suivant du document UNEP/WG. 129/5 ne concernera que les activités envisagées en 1987.

PRINCIPALES FORMES D'ACTIVITE

Les activités programmées pour 1987 représentent la continuation de celles entamées en 1985 et 1986 en respectant la logique de chacune des actions prioritaires et en utilisant les formes de travail plus importantes telle l'élaboration des études de démonstration présélectionnées et leur synthèse à présenter à des ateliers et réunions d'experts; et la préparation des missions d'experts. Les nouvelles formes d'activité ébauchées en 1986 engloberont la surveillance continue et l'analyse d'impact des émissaires sous-marins sur l'environnement; la mise sur pied des projets coopératifs en matière de réduction des risque sismiques, d'aquaculture et de protection des sols; organisation des cours de formation; la preparation et l'élaboration d'un document à l'intention des décideurs et du public, ainsi que la coopération du PAP et la mise en harmonie de son Programme avec les autres composants du PAM, les organismes des N.U. et autres organisations internationales (voir le document UNEP/WG.143/6)

LE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES POUR 1987

1. Support au PAP

Les mêmes objectifs que ceux définis en 1986 seront poursuivis.

2. Répertoires des institutions et experts

Les actions préparatoires à la mise à jour du premier groupe de Répertoires publiés en 1983 (aquaculture, gestion des ressources en eau, énergies renouvelables) sont prévues d'être effectuées.

3. Gestion des ressources en eau

Les lignes de conduite en matière de gestion des ressources en eau des petites îles seront préparées (avec l'accent sur la consommation augmentée de l'eau pendant la saison touristique). Elles seront ensuite discutées lors d'un atelier. Suivant les conclusions issues de l'action sur les grandes îles méditerranéennes, des thèmes spécifiques seront présélectionnés et examinés par une réunion d'experts. De même, un séminaire discutera les questions

spécifiques portant sur la gestion des aquifères et la réutilisation des eaux. Les activités à l'intérieur de l'action prioritaire Ressources en eau seront effectuées en coopération avec l'OMS/EURO et, espérons-le, avec l'UNESCO, la FAO et l'ACSAD.

4. Planification intégrée et gestion des zones côtières

Suivant les recommandations d'un séminaire qui aura lieu en 1986, une proposition concernant les éléments communs de la planification des zones côtières méditerranéennes sera ébauchée et discutée lors d'un atelier. Conjointement avec le Plan Bleu, il sera organisé un autre atelier sur les méthodes avancées de l'inventaire côtier. On s'attend également à ce que, en 1986, ces éléments soient appliqués et testés dans des aires choisies, à élaborer dans des études de démonstration et éventuellement, à discuter lors d'une réunion d'experts ou d'un atelier. Le programme sera réalisé en coopération avec le Plan Bleu et, probablement, avec l'UNESCO.

5. Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques

En conformité avec les conclusions du séminaire tenu en avril 1986, il sera organisé un atelier sur l'analyse du développement spatial des sites historiques. De même, un programme de formation sera préparé et une table ronde à l'intention des décideurs sera organisée. Le PAP/CAR commandera ensuite la préparation de plusieurs bandes vidéo pour la présentation au public en vue d'encourager sa participation aux processus de réhabilitation, et il effectuera des actions préparatoires à l'identification et à la protection d'au moins 100 établissements historiques d'intérêt commun méditerranéen.

6. Aménagement du territoire dans les zones sismiques

Le projet de coopération en matière de réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne devrait entrer dans sa phase opérationnelle. Au cas où, pour une raison quelconque, le projet ne soit pas réalisé, on envisage qu'un de ses segments serait mis en place conjointement avec l'UNDRO et l'UNESCO, dans les limites des moyens financiers accordés.

7. Gestion des déchets solides et liquides

Cinq émissaires sous-marines feront l'objet de la surveillance continue d'impact des eaux usées des collectivités sur l'environnement marin et les zones côtières avoisinantes; la préparation d'un guide de planification, conception et gestion des émissaires sous-marins sera également amorcée. Deux ateliers séparés (un sur les déchets solides et l'autre sur les déchets liquides) reviseront les lignes directrices en matière de gestion des déchets solides et celles concernant les déchets liquides. De plus, un programme des cours de formation destinés aux responsables du traitement et de l'élimination des déchets liquides sera préparé et examiné lors d'une réunion ad hoc, et un premier cours sera organisé. Toutes ces activités seront effectuées conjointement avec l'OMS/EURO.

8. Protection des sols

Suivant les conclusions et recommandations d'un atelier à se tenir en novembre 1986, il sera formulé un programme d'action dans ce domaine prioritaire. De même, le projet concernant la surveillance continue de

l'érosion par le ruissellement devrait démarrer. Au cas où les moyens financiers ne soient pas procurés, seulement une phase du projet sera réalisée, ce qui engagera les fonds alloués au PAP pour cette action particulière. Le programme est prévu d'être mise en oeuvre en coopération avec la FAO et l'ACSAD.

9. Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement

Le programme sera élaboré selon conclusions d'un séminaire prévu en décembre 1986. Une partie d'activités sera focalisée sur l'évaluation d'impact sur l'environnement à effectuer dans des sites présélectionnés à vocation touristique. Les résultats s'y rapportant seront examinés lors d'un atelier. Un autre atelier ou un séminaire programmé en 1987 traitera des problèmes résultant des interrelations environnement/tourisme nautique.

10. Projet coopératif du PAP/MEDRAP concernant les aspects écologiques de l'aquaculture méditerranéenne

Les activités seront concentrées: (a) sur la mise en oeuvre du projet proposé en matière de gestion environnementale d'aquaculture; et (b) sur l'organisation d'une conférence qui examinera la promotion du développement aquacole dans la région méditerranéenne. Si les conditions indispensables à la mise en application du projet ne seraient pas remplies, il ne sera réalisé que la première phase du projet (surveillance continue et modélisation sur les 3 sites choisis).

11. Réseau coopératif méditerranéen en matière de ressources d'énergie renouvelables

Le programme à formuler en base des conclusions et recommandations d'un séminaire prévu pour la fin de 1986, sera concentré sur le développement d'un réseau coopératif; sur le choix et la création d'un Centre régional méditerranéen d'énergies renouvelables; et, si les moyens financiers le permettent, sur le lancement des deux projets pilotes dont un concernera l'utilisation de l'énergie solaire pour le pompage des eaux par la conversion photovoltaïque et l'autre sur l'utilisation de l'énergie éolienne.

12. Evaluation d'impact sur l'environnement lors du développement des zones côtières

Une analyse des pratiques de l'EIA dans les pays méditerranéens sera préparée; plusieurs études de cas seront élaborées pour démonstration; et un séminaire sera organisé au bénéfice des Points de contact de l'EIA et des Points Focaux Nationaux du PAP pour assurer l'introduction des critères écologiques dans les processus de planification et de prise de décisions. Des lignes directrices particulières seront produites pour introduire l'EIA dans la planification et le développement des zones côtières méditerranéennes.

13. Equilibre des zones côtières et de leurs arrière-pays gravitants

Ce thème sera traité et présenté dans le cadre de l'action prioritaire sur la planification et la gestion des zones côtières et celle sur le tourisme à travers des études de cas spécifiques.